

**EN 3^e, UN BREVET
ÉQUILIBRÉ
ET CLARIFIÉ**

Organisation du brevet 2022 :

- ↳ Oral blanc : **mercredi 27 avril**
- ↳ Oral DNB : **mercredi 15 juin**
- ↳ Ecrits : **31 juin et 1^{er} juillet**

Points :

- Contrôle continu = 400 points
- Épreuves écrites = 300 points
- Épreuve orale = 100 points
- TOTAL = 800 points

Jeudi 31 juin	Français 1^{ère} partie (1h30) grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée	9h à 10h30	100 pts
	Français 2^e partie (1h30)	10h45 – 12h15	
	Maths (2h)	14h30 – 16h30	100 pts
Vendredi 1 ^{er} juillet	Histoire Géo Enseignement moral et civique (2h)	9h à 11h	50 pts
	Sciences (2x30min) Physique Chimie / SVT / Techno	13h30 – 14h30	50 pts

CALENDRIER ORIENTATION

2^e trimestre

- **Fiche navette** à compléter : « **intentions d'orientation** ».
- Ce sont les **vœux provisoires** (lycée et filière) avec spécialité(s) et /ou option(s) de l'élève et de sa famille sur lesquels le conseil de classe donne son avis et invite la famille à poursuivre ou à revoir son projet.
- Discussion avec le Professeur Principal sur l'orientation.
- **Portes ouvertes dans les lycées** publics et privés
- **Mini-stages** disponibles dans certains lycées
- **Préinscription dans les lycées privés**
- **Recherche d'un patron** dans le cadre d'un **projet d'apprentissage**.

3^e trimestre

Fiche navette à compléter : « **Demande de la famille** » avec les **vœux DEFINITIFS** avec spécialité(s) et /ou option(s) dans les établissements demandés.

+ **Fiche de demande d'affectation dans les lycées** à remplir par les familles (**impérativement : faire 2 demandes minimum dont le lycée de secteur**).



Conseil : vérifier dans la revue de l'Onisep la désignation de la spécialité, option(s), filière d'orientation dans le lycée indiqué. Le dossier est à retourner au professeur principal. **Le collège se charge ensuite de la saisie par Internet** sur le logiciel académique (attention à la date limite car après la saisie aucune modification n'est possible après cette date).

- **Conseil de classe : décision d'orientation** (possibilité de faire appel de cette décision auprès de la commission départementale)
- **Inscription définitive dans les établissements privés** (dès la réception du bulletin du 3^e trimestre sur lequel figure l'avis du Conseil de classe) - En général, la procédure est expliquée lors de la préinscription.
- **Avis d'affectation** dans les établissements **publics** adressé aux familles le **1^{er} juillet**.
- Une **inscription doit ensuite être effectuée** auprès de l'établissement indiqué.

Construisons ensemble le projet d'orientation de votre enfant. Le dialogue est essentiel entre enfant-parents-professeur principal-équipe éducative pour répondre au mieux aux attentes et aux possibilités de chaque jeune. Nous restons à votre disposition et à votre écoute dans toutes ces étapes vers le lycée.

M. Picquenot, Mme Delacourt, Mme Zolotovskiy et l'équipe éducative

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

